RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A TRANSPORT

Société à Responsabilité Limitée

Capital **32 000 euros**

Siège social : **60-62 RUE GASTON LANDRY, 193 AVENUE HENRI BARBUSSE, 93700 DRANCY**

RCS : 880 414 115

L'an Deux Mille Vingt Et Quatre, le 18 Décembre à 14H30.

Les Associés de la **SARL A TRANSPORT**, au capital de **32 000 euros**, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège. Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, ci-dessous l'énumération des personnes présentes à l'assemblée : **Monsieur KALJOP Roland**

L'assemblée a été présidé par, **Monsieur KALJOP Roland** en qualité de gérant. La feuille de présence certifiée exacte par la Gérante permet de constater que les associés présents portent ensemble la totalité du capital social.

ORDRE DU JOUR

- 1) Transfert de siège

1°) RESOLUTION :

La collectivité des associés décide de transférer le siège social au : **PARC DES EXPOSITIONS PARIS NORD, VILLEPINTE 93420,HALL 4, BAT/ TRANSITAIRE**

L'article 4 sur les statuts est modifié

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix requises.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix requises.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare lever la séance à 16 Heures 30

Fait à **VILLEPINTE,**
le 18/12/2024

Monsieur KALJOP Roland
En sa qualité de Gérant

